



SITOM INFO SEPTEMBRE 2019

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le tri des emballages et des papiers a été mis en place il y a 27 ans !

Comparativement à nos voisins européens, les français sont de très bons trieurs des emballages en verre, en métal et des papiers et cartonnets.

Néanmoins, les emballages en plastiques sont mal triés par les français.

Une bouteille en plastique sur 2 finit dans le bac gris au lieu d'être déposée dans le silo jaune ou le bac jaune.

IMAGE DES CONSIGNES de tri Bac jaune et silos

Le recyclage en France a évolué favorablement, passant de 41% des emballages mis sur le marché en 2000 à 70% en 2018

Dans les 23 communes du SITOM, le tri est facile :

Tous les emballages et les papiers doivent être déposés dans le bac jaune ou dans le silo jaune et bleu.

Ne vous posez pas de question !

Le pot de yaourt vide va-t-il dans la poubelle jaune? Oui

Et le sac plastique vide ? OUI !!!

Doit-on laver les pots de yaourts avant de les mettre dans le bac jaune ? Non.

Peut-on mettre les pots de yaourts dans des sacs en plastique ? Non surtout pas, tous les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac jaune.

Que faire quand le bac jaune est trop petit ? Il faut contacter le SITOM pour un échange de bac.

Mme Brune POIRSON, envisage de mettre en place une consigne pour recyclage sur les cannettes et les bouteilles en plastique transparent. Lors de l'achat, le consommateur payerait un supplément (montant de la consigne) qui lui sera rendu lorsqu'il rapportera sa bouteille ou sa canette dans des consignes

Cette solution est intéressante à mettre en place dans les lieux où les citoyens ne trient pas : lieux publics, équipements sportifs, certains festivals et manifestations...

Si cette solution est mise en place pour tous les foyers, elle aura un impact financier sur les consommateurs via leurs impôts. En effet, une partie des dépenses de fonctionnement du SITOM (collectes, charges de personnel...) sont financées par la revente des matériaux (plastiques, acier...) . La consigne privera le SITOM de ces recettes. Pour compenser cette perte financière, le SITOM sera contraint d'augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)

M. MARTINEZ travaille avec l'AMF, les éco-organismes, les emballeurs au sein d'une commission ministérielle pour réfléchir à la mise en place d'une consigne utile et impactante pour l'environnement et par pour le portemonnaie du consommateur

M. MARTINEZ a invité, le lundi 2 Septembre, Jacques VERNIER, nommé par Brune POIRSON, Président du comité de concertation « consigne », pour rencontrer les élus et services des inter communautés de la Région AURA.

Cette réunion d'échanges a eu lieu à Saint Symphorien d'Ozon et a permis d'identifier les problèmes posés par la consigne, d'envisager des solutions pour les résoudre et de proposer des solutions alternatives et / ou complémentaires
Jacques VERNIER pourra rapporter au Ministère la teneur des échanges avec les élus de toutes la région AURA

LES GROS CARTONS DEVIENNENT PROBLEMATIQUES ?

Avec la multiplication des achats par internet, le SITOM rencontre de plus en plus de soucis avec la collecte des gros cartons dans les bacs jaunes qui impactent sérieusement les collectes et le fonctionnement du centre de tri.

À ce jour 40% des bacs jaunes des particuliers contiennent des gros cartons épais.

90% des bacs jaunes des commerçants, entreprises sont remplis de cartons. Ces chiffres montent en puissance au fil des mois.

Les bacs jaunes sont destinés à recevoir uniquement tous les papiers (les journaux, les magazines, les courriers et les publicités) et tous les emballages ménagers en métal, en cartonnets et en plastique souples et rigides : bouteilles, flacons, pots de yaourt, barquettes en plastique (frites, fruits, etc.), sacs et films plastique.

Jusqu'ici, quand un bac contenait quelques cartons, il était collecté. Au vu des volumes trop importants nous sommes contraints de refuser les bacs jaunes remplis de cartons.

La collecte des cartons ne peut se faire dans les bacs jaunes car ils encombrant ces derniers au détriment des emballages ménagers recyclables (boîtes de conserves, bouteilles en plastique....)

IMAGE DE CARTONS INTERDITS DANS LE BAC JAUNE

De plus, en collectant tous ces gros cartons, les camions de collecte des déchets recyclables se remplissent très rapidement provoquant de multiples rotations et vidages au centre de tri de Rillieux la Pape. Il faut en moyenne 2 h pour un vidage (temps Aller et Retour compris) ce qui alourdit les coûts de collecte. Depuis 10 ans, le SITOM a maîtrisé les coûts et les demandes de participations aux communautés de communes en dépit de la perte de 250 000 € des recettes issues de la chute des cours des matériaux et des soutiens des éco organismes.

Ils perturbent la bonne marche du centre de tri. Les tapis convoyeurs du centre de tri rencontrent des difficultés avec les gros cartons qui bloquent le dispositif. Pour être recyclés ces cartons doivent être déposés en déchetterie, lieu de réception adapté.

Ces gros cartons doivent être déposés dans l'exutoire adapté : la déchetterie. Ils seront recyclés directement dans les usines cartonnères adaptées (Drôme)